

COMMUNE DE GRAYAN ET L'HOPITAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2009

PRESENTS: M. LAPORTE. M. CLUZEAU-BON. MME BROUSTEY. M. GONTHIER
M. TRIPOTA. M. BERTON. M. FERNANDEZ. MME DEVISSCHERE. M. JACQUES.

EXCUSES : MR BOUCHON (pouvoir à M. CLUZEAU)

M. MARTIN (pouvoir à M. LAPORTE)

Mme SIGNAC (pouvoir à M. LAIR) –absent

ABSENTS M. LAIR. M. JOUANDEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FERNANDEZ

Le maire propose l'approbation du procès verbal de la précédente réunion du 1 septembre 2009, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

CREATION D'UN SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la décision du 26 décembre 2005 de créer un SPANC, il est décidé :

* sa mise en place effective au 1 janvier 2010,

* qu'il s'agira d'une gestion directe avec recours à **VEOLIA** comme prestataire de service (entreprise retenue par la CAO des 10 et 26 mars 2009- délibération du CM du 31 mars 2009)

* que le budget fera partie intégrante du budget assainissement déjà existant,

* que le montant des redevances annuelles sur les usagers pour le contrôle, diagnostic d'installation existante, à compter du 1 janvier 2010 est fixé à 16.12..HT, eu égard aux dépenses prévisionnelles du service et aux subventions attendues.

* Que la facturation aux usagers sera établie par VEOLIA en sus de la facture d'eau, semestriellement.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Le Maire indique que dans le cadre d'une inscription au programme départemental 2009, le Conseil Général a octroyé à la commune une aide de 3 740 € pour la mise en place du SPANC

VENTE TERRAIN CHEMIN DU MAROC

Le Maire rappelle la décision du 1 septembre dernier de vendre la parcelle B 131 au prix de 24 000 € (montant défini par le service des Domaines) et donne lecture du courrier de Mme Langer et Mr Agert qui se proposent de l'acquérir.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour vendre au prix sus indiqué au profit de Mme Agert et Mr Langer dont la propriété jouxte ce terrain.

PARTICIPATION POUR FINANCEMENT DES VOIES NOUVELLES ET DE LEURS RESEAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée la décision du 9 juillet 2003 instaurant le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux définis aux articles L 332-11 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Dans ce cadre il propose de consulter 3 bureaux d'études ou géomètres à même de réaliser un projet d'application de la PVR sur la base d'un linéaire de 2 Kms, dont le choix sera fait ultérieurement.

ZONE ARTISANALE :

Suite aux réunions précédentes au cours desquelles ce projet avait été évoqué, il semblerait que la parcelle E 1141 pourrait être scindée en 8 lots d'environ 1200 à 1300 m² avec création d'une voie d'accès intérieure partant de la RD et empruntant l'accès actuel de l'ancienne décharge afin de desservir chaque lot

Dans l'éventualité de réaliser cette opération, il y a lieu de

1° :déposer :

- * une demande défrichement
- * un dossier de loi sur l'eau à partir des levés topographiques et tenant compte de l'incidence sur l'environnement
- * un levé topographique
- * les documents d'urbanisme permettant la réalisation de l'opération avec permis d'aménager

2° réaliser :

- * l'estimation de l'enveloppe financière
- * l'implantation du projet et bornage des lots après documents d'arpentage définissant avec exactitude les limites et les superficies de chacun
- * un cahier des charges afin de consulter les entreprises pour l'établissement des devis précis relatifs aux réseaux

Les avis étant partagés sur le coût des études et leur lancement, seul un estimatif préalable des travaux à réaliser sera demandé permettant ainsi de définir la faisabilité de cette opération.

CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal décide de pérenniser le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi et de créer au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; ledit poste étant créé à compter du 1^{er} Février 2010.

INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Considérant la nécessité d'organiser une permanence, notamment pour assurer la maintenance de l'assainissement collectif ou pour tout autre intervention nécessitant la présence d'un personnel, le maire propose la mise en place de périodes d'astreinte dans les cas suivants :

Evénement climatique
 Manifestation particulière
 Tout incident ou accident nécessitant la présence d'un agent

En conséquence il sera établi un tableau de garde pour chaque week-end à compter du 1 janvier 2010 pour les emplois d'Agent Technique, Agent de Maîtrise, enfin tout personnel dont le Maire jugera la présence nécessaire

Les agents concernés bénéficieront d'une rémunération ou de repos compensateur définis conformément aux textes en vigueur,

DISTRACTION DE PARCELLES AU REGIME FORESTIER

Monsieur Cluzeau-Bon, adjoint chargé de la forêt, rappelle à l'assemblée les délibérations des 1 juin et 27 novembre derniers souhaitant distraire certaines parcelles du régime forestier.

La motivation n'étant pas mentionnée, il y a lieu de réitérer les précédentes demandes, à savoir :

N° PARCELLES FORESTIERES	N° PARCELLES CADASTRALES	SUPERFICIE	MOTIFS
35 C 3	A 559	3 HA 46 A	PROJET DE GOLF
35 A	D 559 PARTIE	0 HA 55 A 93 CA	PROJET DE GOLF
	D 562 PARTIE	3 HA 10 A 68 CA	PROJET DE GOLF
	D 770 PARTIE	1 HA 35 A 22 CA	PROJET DE GOLF

TRAVAUX ENTRETIEN FORET COMMUNALE

Monsieur Cluzeau – Bon, adjoint chargé de la forêt, indique que des travaux d'entretien doivent être effectués sur les parcelles ci-dessous désignées pour une superficie de 81 hectares :

Parcelles forestières	superficie	Parcelle cadastrale
P 8-1& 2		D 712
	21.8300	D 744
P 18 -2 B 2		D 1051
	01.8100	A 564
P 20 D 2		A 562
	02.4300	A 559
P 2 A2	09.7500	E 9
P6 D & C		AA 1
		AB 2A
	18.5500	AB 2 B
P 24 B	23.8400	A 561
P 28 C PARTIE		A 561
	03.0000	A 564
TOTAL	81 2100	

Le Conseil Municipal /

- Souhaite que l'ONF assure la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1990 € HT et autorise le maire à signer la convention afférente,
- Demande à bénéficier de la subvention dans le cadre de l'aide aux travaux d'entretien

RESULTATS DES DIFFERENTES CONSULTATIONS OU APPELS D'OFFRES

Monsieur le Maire rend compte des réunions de la Commission d'Appel d'Offres concernant les différents travaux prévus :

BLOC SANITAIRE CHENES VERTS :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>LOT 1</u>	<u>LOT 2</u>	<u>LOT 3</u>	<u>LOT 4</u>	<u>LOT 5</u>
	Charpente Bardage Menuiserie bois HT	Couverture Zinguerie HT	Plomberie sanitaires HT	Electricité HT	Carrelage (Terrasse) HT
AMARBAT					
SMES				6 790.27	
CHAPELAN			32 470.00		
SIGNAC		6 422.50	49 838.00		
JUSTE	27 660.00				
Option	10 418.50				
CONSTRUCTION MEDOCAINE					33 245.00
Option					2 614.80
FUENTES					28 507.71
Option					4 204.36
PROSERV			41 627.55		
Option			2 197.28		
BOURSEAU	20 155.52				
Option	6 807.40				

A l'issue de la réunion des CAO des 19 et 28 octobre ont été retenues les entreprises suivantes :

- *- BOURSEAU LOT 1 20 155.52 € YC OPTION 6807.40 €
- * SIGNAC LOT 2 6 422.50 €
- * CHAPELAN LOT 3 32 470.00 €
- * SMES LOT 4 6 790.27 €
- * FUENTES LOT 5 28 507.71 € YC OPTION 4204.36 €

MAITRISE D'OEUVRE AGRANDISSEMENT BATIMENTS COMMUNAUX :

Les consultations faites auprès de trois architectes ont donné les résultats suivants :

EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX / CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE SALLE POLYVALENTE

Cabinet Barban	12.5 %
Cabinet Carniato	pas de réponse
Cabinet H 27	11.00 %

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions ayant fait l'objet de bons de commandes ou de MAPA

VIREMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal adopte différents virements de crédits nécessaires à l'équilibre des budgets.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Cluzeau-Bon indique que les travaux de réhabilitation du bloc sanitaires les chênes verts seront terminés avant les fêtes et donne un rapide bilan de la fréquentation du camping municipal.

Monsieur Gonthier rappelle que la nouvelle salle de motricité à l'école est opérationnelle et que les travaux de réfection des sanitaires de la salle socio culturelle débuteront en janvier sans gêner la fréquentation des locaux.

Monsieur Jacques souhaitant savoir où en est le projet de golf, Monsieur Laporte précise qu'actuellement, le promoteur n'a pas fait savoir qu'il renonçait à l'investissement, que les études et différents dossiers étaient toujours en cours;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

**Le Maire,
S. LAPORTE**